



# Appel à bénévoles

## "Conduite Supervisée" sur le Pays des vallons de Vilaine



Contactez la plateforme  
mobilité du bassin d'emploi  
de Rennes :

Tel : 06 85 94 65 05

Mail : [ametivier@we-ker.org](mailto:ametivier@we-ker.org)

Devenez parrain accompagnateur d'une personne souhaitant obtenir le permis de conduire

### Qu'est-ce que la conduite supervisée ?

La conduite supervisée est très similaire à la conduite accompagnée : elle permet aux candidats de mieux se préparer à l'examen pratique du permis de conduire en conduisant gratuitement en-dehors des cours de conduite de l'auto-école. La différence avec la conduite accompagnée est que ce dispositif s'adresse aux candidats **de plus de 18 ans uniquement**. Les bénéficiaires doivent avoir obtenu l'épreuve théorique du permis (code de la route) et avoir réalisé au minimum 20 heures de conduite dans leur auto-école.

### Quelles conditions ?

L'accompagnateur doit être titulaire depuis au moins 5 ans du permis de conduire de la catégorie B. (Il ne doit pas avoir fait l'objet d'une annulation ou d'une suspension du permis de conduire durant les 5 années précédentes).

